NOTE DE SYNTHÈSE

Conseil Municipal du 13 octobre 2026 - 20h00

10 points à l'ordre du jour

15 conseillers présents sur 15 – quorum atteint – les 10 délibérations ont été adoptées à l'unanimité

🏛️ RESSOURCES HUMAINES

1. Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie (DEL2026_10_001)

Rapporteur : M. le Maire

- Suite au départ par mutation du directeur général des services (DGS) le 14 septembre 2026, la commune réorganise son secrétariat plutôt que de remplacer le poste à l'identique.
- Dans les communes de moins de 3 500 habitants, le Maire nomme par arrêté un agent aux fonctions de secrétaire général de mairie (art. L. 2122-19-1 du CGCT) ; le conseil crée ici l'emploi correspondant.
- **Emploi à temps complet (35 h) à compter du 1er janvier 2027**, ouvert de l'adjoint administratif principal (catégorie C) au rédacteur principal (catégorie B) : l'agent pourra évoluer sans qu'il faille recréer un poste.
- Aucune suppression de poste ce soir : la réorganisation (dont le passage du poste d'accueil de 28 h à temps complet) sera soumise au comité social territorial le 16 novembre, puis au conseil de décembre.

POUR : 15 votes / CONTRE : 0 vote / Abstention : 0 vote

2. Modification du tableau des effectifs (DEL2026_10_002)

Rapporteur : M. le Maire

- Le tableau des effectifs est la liste de tous les emplois de la commune, avec leur grade et leur durée de travail.
- Il intègre l'emploi de secrétaire général de mairie créé au point précédent (ouvert au 1er janvier 2027).
- Le poste d'attaché du DGS parti est conservé mais déclaré vacant.
- Nouvelle mise à jour prévue en décembre 2026, après l'avis du comité social territorial.

POUR : 15 votes / CONTRE : 0 vote / Abstention : 0 vote

3. Adhésion à la prestation « Missions temporaires » du CDG 85 (DEL2026_10_003)

Rapporteur : M. le Maire

- Le Centre de gestion de la Vendée (CDG 85) peut mettre à disposition des agents pour remplacer un agent absent ou renforcer ponctuellement un service (budget, élections, état civil…).
- Deux formules : le « portage » (la commune a trouvé la personne, le CDG gère le contrat et la paie) ou la « recherche » (le CDG trouve aussi le candidat).
- **L'adhésion ne coûte rien** : la commune ne paie que si elle fait appel au service (salaire de l'agent + frais de gestion).
- Adhésion valable pour la durée du mandat ; elle sécurise notamment la prise de fonctions de la nouvelle secrétaire générale de mairie.

POUR : 15 votes / CONTRE : 0 vote / Abstention : 0 vote

💰 FINANCES

4. Décision modificative n° 2 au budget principal 12400 (DEL2026_10_004)

Rapporteur : M. Yannick OIRY, conseiller délégué aux finances

- Une décision modificative (DM) permet d'ajuster en cours d'année le budget voté au printemps.
- **Correction d'une erreur de la DM n° 1 de juillet** : la section d'investissement affichait 1 122 800 € de dépenses pour 1 062 800 € de recettes, soit 60 000 € manquants (l'emprunt de 180 000 € déjà inscrit en avril avait été compté deux fois).
- + 142 200 € : inscription du prêt réellement signé (220 000 € au lieu de 77 800 €) pour la maison du 6 rue du Château.
- − 200 000 € : retrait de la subvention de l'État attendue pour le clocher, qui n'a pas été accordée en 2026.
- + 117 800 € : inscription des emprunts du clocher (voir point 5).

- **Résultat : + 60 000 € – section d'investissement équilibrée à 1 122 800 €**. Chaque recette inscrite correspond désormais à un financement réellement attendu.

POUR : 15 votes / CONTRE : 0 vote / Abstention : 0 vote

5. Financement de la réfection du clocher : crédit relais, emprunt et demandes de subventions (DEL2026_10_005)

Rapporteur : M. Yannick OIRY, conseiller délégué aux finances

- **Travaux démarrés en octobre 2026** ; coût estimé à 327 511 € HT (≈ 393 001 € TTC). Le Département a autorisé le démarrage avant sa décision.
- Aides attendues : Département 149 612 € (40 %, décision début 2027) – Région ≈ 61 410 € (décision en novembre) – FCTVA ≈ 64 468 € (remboursement partiel de la TVA par l'État, versé avec décalage) – Fondation du patrimoine (appel aux dons) – État / DSIL (crédits 2026 épuisés, demande de dérogation pour 2027).
- **Reste à charge estimé de la commune : ≈ 117 511 €**, avant participation de la Fondation du patrimoine.
- **Crédit relais de 215 600 € maximum sur 36 mois** : comme une avance de trésorerie, il couvre l'attente des subventions et est remboursé dès leur versement, sans pénalité.
- **Emprunt à long terme de 82 200 € maximum**, sur 15 à 25 ans, à taux fixe et sans produit risqué : il ne finance que la part qui reste durablement à la charge de la commune.
- Le Maire consultera au moins trois banques, dont l'Agence France Locale, et rendra compte au conseil des contrats signés.

POUR : 15 votes / CONTRE : 0 vote / Abstention : 0 vote

6. Lotissement « La Gourlière 2 » : approbation du programme et lancement des consultations (DEL2026_10_006)

Rapporteur : Mme Clémence BESSAU, adjointe à l'urbanisme

- Pourquoi : il ne reste presque plus de terrains à bâtir depuis la Gourlière 1 (32 lots vendus en 2020-2021).
- **Le projet** : trois terrains communaux (rue Rivaudeau, rue du Moulin, rue des Libellules), environ 23 411 m², pour 41 à 43 logements dont environ 4 logements sociaux, en une seule tranche de travaux.
- **Enveloppe prévisionnelle : 1,1 à 1,2 M€ HT** (hors foncier et hors démolition de l'ancien garage rue Rivaudeau), dont 950 000 à 1 050 000 € HT de viabilisation (réseaux, voirie).
- Création au 1er janvier 2027 d'un budget annexe « Lotissement La Gourlière 2 » : obligatoire pour un lotissement communal, il permet de suivre à part les dépenses et les ventes de terrains.
- Lancement d'une consultation avec publicité et mise en concurrence, en 3 lots (maîtrise d'œuvre, géomètre-expert, diagnostics environnementaux), estimée à 75 000 € HT. Aucun marché n'est signé ce soir : attribution par le conseil en décembre, après avis de la commission MAPA.

Échanges en séance : *veiller à varier la taille des parcelles (pas uniquement des lots de 400 m²) pour favoriser la mixité sociale et faciliter la vente ; les trois terrains sont bien reliés via la parcelle rue Rivaudeau.*

POUR : 15 votes / CONTRE : 0 vote / Abstention : 0 vote

7. Bail à ferme – parcelle communale B 35 (DEL2026_10_007)

Rapporteur : Mme Mélissa ARTUS, conseillère déléguée à l'agriculture

- Mme CAIVEAU souhaite louer la parcelle communale B 35 (3 610 m², chemin du Perthuis Sec) pour l'exploiter avec le lieu-dit La Chatonnière.
- Le bail à ferme est la location d'une terre agricole, encadrée par le code rural ; il est conclu pour 9 ans.
- **Loyer : 50 € par an**, soit 138,50 €/ha (dans la fourchette préfectorale de 57,22 à 191 €/ha), revalorisé chaque année selon l'indice national des fermages.

Échanges en séance : *les élus souhaitent connaître les loyers des autres parcelles communales en fermage afin d'harmoniser les tarifs. Le sujet sera abordé à la prochaine commission Agriculture et Environnement.*

POUR : 15 votes / CONTRE : 0 vote / Abstention : 0 vote

🤝 VIE MUNICIPALE

8. GIP Géo Vendée : désignation des représentants et approbation de l'avenant (DEL2026_10_008)

Rapporteur : M. le Maire

- Le GIP Géo Vendée (groupement d'intérêt public) mutualise, à l'échelle du département, les outils de cartographie numérique et de gestion des données au profit de ses membres, dont la commune.
- **Représentants de la commune** : titulaire M. Aurélien ARNAUD, Maire ; suppléante Mme Azéline CORNUT.
- Approbation d'un avenant (modification) à la convention constitutive du GIP et autorisation donnée au Maire de le signer.

POUR : 15 votes / CONTRE : 0 vote / Abstention : 0 vote

9. Désignation des délégués au Conseil local Vendée Eau « Marais Breton et Îles » (DEL2026_10_009)

Rapporteur : M. le Maire

- Vendée Eau gère le service de l'eau potable. Les communes y sont associées par des conseils locaux consultatifs, réunis au moins une fois par an et informés des travaux et projets sur leur territoire.
- **Délégués désignés pour la durée du mandat** : titulaire M. Aurélien ARNAUD, Maire ; suppléante Mme Fanellie EGRON, 1re adjointe.

POUR : 15 votes / CONTRE : 0 vote / Abstention : 0 vote

10. Consultation citoyenne : adoption du règlement et de la charte (DEL2026_10_010)

Rapporteur : Mme Azéline CORNUT, conseillère déléguée à la vie citoyenne

- Objectif : donner un cadre pour consulter les habitants sur les projets communaux (réunions publiques, enquêtes, groupes de travail, en ligne ou en mairie).
- Le règlement fixe l'organisation des consultations ; la charte fixe les règles de bonne conduite (respect, écoute, propositions constructives).
- Un volet est adapté aux jeunes de 8 à 17 ans, dans le cadre du Conseil municipal des jeunes.
- **Les avis recueillis éclairent les élus mais ne les lient pas** : le conseil municipal reste seul décisionnaire. Les résultats seront rendus publics (site internet, affichage, bulletin).

POUR : 15 votes / CONTRE : 0 vote / Abstention : 0 vote

📋 DÉCISIONS MUNICIPALES & INFORMATIONS

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION

Pour information (non soumises au vote) : le Maire peut signer les marchés et contrats de moins de 40 000 € HT (délibération DEL2026_04_001).

Date	Objet	Prestataire	Montant TTC
21/07/2026	Adhésion – apport en capital initial	Agence France Locale	2 800,00 €
24/07/2026	Passerelle de la motte	Marolleau Aménagement	19 338,00 €
04/08/2026	DVD journée cinéma	SWANK	1 255,05 €
04/08/2026	Mobilier urbain	JPP	2 631,52 €
04/08/2026	Lève autoporté grasshopper	Barreau Jérémy	840,94 €
08/09/2026	Matériel enclos éco-pâturage	Quincaillerie du bocage	5 291,68 €
23/09/2026	Apéro-concert	Dimension latina	980,00 €
23/09/2026	Miroir de rue	JPP	964,20 €

Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) : néant.

QUESTIONS DIVERSES – PARTICIPATION CITOYENNE

- Suite à la réunion publique du 12 octobre, des habitants ont demandé que la commune communique aussi via Instagram.
- Le Maire privilégie une plateforme accessible à tous et le maintien du boîtage ; le temps fort sera la signature du protocole de participation citoyenne, avec une communication plus explicite sur le dispositif.

- Les élus insistent sur la clarté des rôles (mairie, gendarmerie) : il s'agit de veiller les uns sur les autres, pas de surveiller. Une signalétique est suggérée.
- Ces points seront approfondis en commission communication, vie citoyenne et tourisme.

RÉCAPITULATIF DES VOTES

N°	Objet	Réf.	Vote
1	Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie	*DEL2026_10_001*	Unanimité
2	Modification du tableau des effectifs	*DEL2026_10_002*	Unanimité
3	Adhésion à la prestation « Missions temporaires » du CDG 85	*DEL2026_10_003*	Unanimité
4	Décision modificative n° 2 au budget principal 12400	*DEL2026_10_004*	Unanimité
5	Financement de la réfection du clocher	*DEL2026_10_005*	Unanimité
6	Lotissement « La Gourlière 2 » – programme et consultations	*DEL2026_10_006*	Unanimité
7	Bail à ferme – parcelle communale B 35	*DEL2026_10_007*	Unanimité
8	GIP Géo Vendée – représentants et avenant	*DEL2026_10_008*	Unanimité
9	Délégués au Conseil local Vendée Eau	*DEL2026_10_009*	Unanimité
10	Consultation citoyenne – règlement et charte	*DEL2026_10_010*	Unanimité

Séance levée à 20h49.